

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport sur le Préavis municipal n° 92/16

Demande d'un crédit de CHF 26'000.- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux.

Pour étudier l'objet cité en titre, la commission soussignée s'est réunie au complet le 25 avril et le 2 mai 2016 sans Mme Yildiz Dubosson excusée.

Nous remercions Madame Dominique-Ella Christin d'avoir répondu à nos questions lors de notre première séance.

La commission relève la bonne qualité du Préavis pour une demande de crédit de CHF 26'000.-

Nous avons reçu la convention des différentes parties signée en début d'année 2016, avons pris connaissance de l'étude comparative de variantes de régionalisation des STEP du 30 juin 2015 et lu le communiqué de presse du 18 avril 2016.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, la politique du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), est d'adapter le traitement des eaux usées avec la captation des micropolluants (PCM) Plan Cantonal Micropolluants. Seules les STEP avec plus de 24'000 habitants qui déversent les eaux épurées dans un lac servant de bassin d'eau potable ont l'obligation de traiter ces particules.

Celle de Prangins pour une capacité d'environ 4'000 habitants ne nécessiterait donc pas, en théorie, une telle adaptation. Cependant cette dernière étant vétuste et arrivant en « fin de vie », nous devons trouver au plus vite une solution. Celle de démolir et de reconstruire une nouvelle STEP a été vite abandonnée car elle serait entièrement à la charge de la commune, toute subvention fédérale, cantonale ou intercommunale n'étant plus accessibles pour ce projet.

Le Canton et la Confédération du reste poussant à la régionalisation et au regroupement de ces stations d'épuration, cette démarche vise à améliorer la qualité des traitements en tenant compte des aspects économiques et écologiques.

D'autre part, il faut que ce projet avance rapidement, car une taxe fédérale de CHF 9.- par habitant raccordé est perçue aux communes depuis janvier 2016, jusqu'à ce que la nouvelle STEP intercommunale entre en service. (Pour Prangins environ CHF 36'000.-/ an)

Dans notre région c'est dès 2011 que la DGE (Direction Générale de l'Environnement) a approché les communes et Regionyon afin de mener les premières réflexions. Depuis lors trois phases successives et décrites dans le préavis ont amené à la conclusion que la solution la plus adéquate, autant technique qu'économique, est la construction d'une STEP unique sur le site du Lavasson à Gland (Etudes comparative de variantes de régionalisation des STEP) qui permettra le traitement des eaux usées d'une agglomération de 110'000 E/H à l'horizon de 2025.

Ceci en termes d'efficacité technique, mais aussi au vu de l'aménagement du territoire et d'avantages financiers. Ce n'est que dans l'élaboration de ce projet que l'obtention de subventions fédérales et cantonales peut être envisageable.

Les partenaires ont signé une convention pour poursuivre les études qui permettront d'affiner et de préciser les aspects techniques, financiers et juridiques du projet d'épuration régionale ainsi qu'une distribution équitable des avantages économiques attribués aux différentes communes.

Maintenant il est sûr que la concrétisation du projet actuel dépend beaucoup de la décision de la ville de Nyon. Leur STEP date d'une vingtaine d'années, elle est en bon état et en cours d'amortissement. Cependant il manque l'ajustement du traitement des micropolluants qui est très coûteux. Une première projection montrerait que ces coûts d'adaptation seraient environ le double de ceux d'une adhésion à une STEP régionale et unique. Mais quelle que soit la décision Nyonnaise la nouvelle STEP de L'APEC se fera.

En raison du montant indiqué pour ce préavis, la Municipalité aurait pu décider seule de l'accepter, mais a préféré avoir l'accord du Conseil pour ce dernier, afin de permettre aux conseillers de connaître l'avancement des travaux depuis 2011 et de décider de continuer ou non dans cette vision. C'est une démarche politique que de l'avoir présenté et ainsi montrer concrètement ce qui s'est passé ces dernières années. Il s'agit en quelque sorte d'une image fixe de la situation actuelle.

Dans toutes ses démarches la Municipalité a été conseillée et appuyée par M. Mingard ingénieur hydraulicien du bureau Ribl SA, bureau d'étude aux services des collectivités publiques pour toutes questions relatives à l'eau.

Au titre de vue d'ensemble, il faut savoir que la Commune a déjà déboursé ces dernières années un total d'env. CHF 15'000.- comme participation aux frais de la première étude. (Rubrique Taxes diverses)

Entre-temps, l'APEC a voté et accepté ce projet.

Le tarif actuel pour les particuliers de CHF 1,20 /m³ pour l'épuration des eaux et taxe de raccordement devrait malgré tout augmenter en raison des nouvelles exigences.

Puisque l'ordonnance sur la protection des eaux demande comme principe le pollueur payeur, il serait souhaitable par la suite de la concrétisation du projet actuel de pas perdre de vue une répartition des frais en impliquant les grands pollueurs par exemple industrie pharmaceutique ou agrochimique.

Afin d'aller plus loin dans le concret dans ce projet, il manque encore, et c'est important, tous les paramètres liés à la gouvernance : un calendrier précis, une forme juridique adéquate, le démantèlement des bâtiments actuels, les clés de répartition des divers partenaires, etc. C'est justement le but de la somme demandée par ce préavis qui est la participation demandée à Prangins sur un devis total de CHF 400'000.- et au prorata du nombre d'habitants.

Conclusions

Selon le rapport établi par la commission chargée d'étudier le préavis 92/16, les membres à l'unanimité, vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal n°92/16 concernant une demande d'un crédit de CHF 26'000.- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux,

Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le préavis municipal n°92/16 concernant une demande d'un crédit de CHF 26'000.- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux,
2. D'accorder un montant de CHF 26'000.- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux,
3. De financer cette opération avec notre trésorerie courante
4. D'autoriser la municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement.

Prangins le 4 Mai 2016 la commission en charge de l'étude du préavis

Yildiz Dubosson

Marc von Büren

Adrien Liechti

Claude Perret

Reynald Pasche
(rapporteur)

Annexes : Communiqué de presse du 18.04.2016

